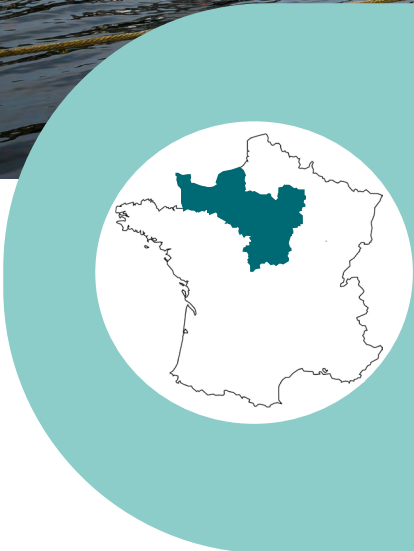




PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

BASSIN DE LA SEINE ESSENTIEL DE L'ACCIDENTALITÉ FLUVIALE 2025



Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'**observatoire de l'accidentalité fluviale sur le bassin de la Seine et ses affluents** a été mis en place par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT).

Son objectif : mieux recenser, analyser et comprendre les incidents et accidents, afin d'améliorer durablement la sécurité de la navigation.

Cet observatoire associe les gestionnaires de la voie d'eau, les forces de l'ordre, les représentants de la profession et de la plaisance.

Son ambition est d'agir collectivement pour une navigation fluviale plus sûre, sur un bassin qui concentre près de la moitié du trafic fluvial national.

Territoire concerné : la région Île-de-France et les départements de l'Aube (10), du Calvados (14), du Cher (18), de l'Eure (27), de l'Eure-et-Loir (28), du Loiret (45), de la Manche (50), de la Marne (51), de la Nièvre (58), de l'Orne (61), de la Seine-Maritime (76), et de l'Yonne (89).

24

accidents

1 décès et 4 blessés.

3

accidents liés à l'**alcool** ou aux **stupéfiants**.

71 %

des accidents causés par une **erreur humaine**.

54 %

des accidents **localisés à Paris**.

42

incidents.



Dans un contexte de densification et de diversification du trafic, l'amélioration continue de la sécurité fluviale repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs du fleuve.

L'observatoire de l'accidentalité fluviale sur le bassin de la Seine constitue un outil structurant pour comprendre, prévenir et agir.

Avec 18,1 millions de tonnes transportées (matériaux de construction, céréales et conteneurs) – l'équivalent de 905 000 camions, le bassin de la Seine représente **40 à 50 % du trafic fluvial national de marchandises**. Ce secteur fluvial représente aussi **plus de 9 millions de passagers** qui, le temps d'une promenade d'une heure ou d'une croisière de plusieurs jours, parcourent la vallée de la Seine (chiffres 2023)*.

Où et pourquoi sont survenus les 24 accidents 2025 ?

Type de bateaux impliqués dans les accidents survenus sur le bassin de la Seine

L'accidentalité **concerne l'ensemble des usages** : fret, transport touristique et navigation de loisir :

- 47 % transport de marchandises (automoteurs ou convois poussés) ;
- 36 % bateaux à passagers (croisiéristes, petits ou grands bateaux d'excursion journalière) ;
- 14 % plaisance (dont jet-ski)...

54 % des accidents du bassin se sont produits à Paris

Paris est aujourd'hui le **premier port fluvial européen pour le transport de passagers**.

La diversification des usages et l'augmentation du trafic passagers renforcent mécaniquement l'exposition au risque.

Trois secteurs apparaissent particulièrement accidentogènes :

- le bras Marie ;
- le bras de la Monnaie ;
- la zone comprise entre les ponts de l'Alma et des Invalides.

À Paris, le **type de bateaux impliqués** diffère du reste du bassin :

- 55 % bateaux à passagers ;
- 30 % transport de marchandises ;
- 15 % bateaux de plaisance.

Évolution récente du trafic au cœur de Paris (été 2025)*

4 120 bateaux par semaine (août/septembre) dont :

- 84 % bateaux à passagers (+11 % depuis 2023) ;
- 6 % marchandises (stable) ;
- 3 % plaisance (trafic triplé depuis 2023).

* Données VNF

MÉTHODOLOGIE : ACCIDENT OU INCIDENT ?

Un événement est qualifié d'**accident** lorsqu'il implique un bateau en exploitation et entraîne un décès ou une blessure grave, des dommages matériels aux bateaux ou aux infrastructures ou une atteinte à l'environnement. En fonction de l'importance des dommages, l'accident peut être qualifié de **sérieux**, voire **très sérieux**.

Lorsqu'aucun dommage n'est constaté, il s'agit d'un **incident**, par exemple, une avarie technique sans conséquence immédiate. Ces événements sont néanmoins enregistrés et analysés car ils constituent souvent des signaux d'alerte.

D'**autres événements** sont également suivis comme les actes de malveillance (désamarrage de barge, incendie criminel, etc.) car ils sont sources d'insécurité pour la navigation.

Les événements fluviaux sont signalés à la DRIEAT par les forces de l'ordre et les gestionnaires de la voie d'eau. Le dispositif étant récent, l'analyse doit être menée avec prudence, l'exhaustivité des données étant en cours d'amélioration hors Seine.

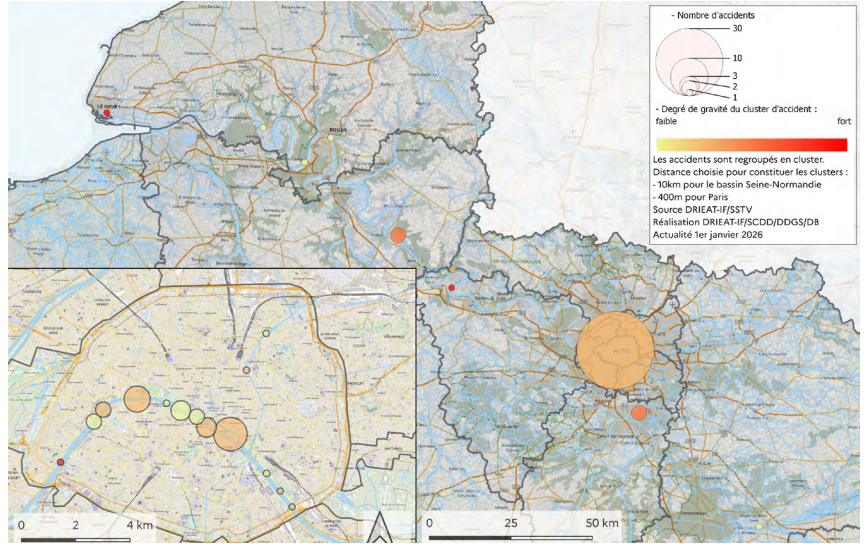
24 accidents,

dont 7 sérieux et 6 très sérieux

Bilan humain	Dommages matériels
Une personne décédée et quatre blessés parmi les membres d'équipage*. Aucun passager blessé.	• 19 accidents ayant entraîné des dommages aux bateaux dont 8 gravement et 1 coulé ;
*Accident impliquant un jet ski et un bateau de plaisance sur la Seine dans l'Eure.	• 7 infrastructures touchées dont 3 ponts et 2 écluses ;
	• 1 pollution maîtrisée.

2 des 24 accidents concernent un conducteur détenant son permis depuis moins de 36 mois.

Types d'accidents	Types d'accidents	
	Collision avec obstacle	54 %
	Collision entre bateaux	33 %
	Échouement	4 %
	Voie d'eau	4 %
Conduite dangereuse	4 %	



Les principales causes d'accidents

71 % des accidents sont dus à une erreur humaine :

- manœuvres inadaptées dans les zones denses à Paris, difficultés en marche arrière et en écluse ;
- défaut d'attention ;
- non-respect des règles de navigation par des bateaux de plaisance ;
- conduite dangereuse sous l'emprise d'alcool...

18 % à des défaillances techniques, principalement des pannes de gouverne.

7 % à des conditions météorologiques ou hydrauliques :

- débits élevés (>500 m³/s à Paris) ;
- vents forts ;
- brouillard, visibilité réduite.

4 % à des facteurs liés à l'exploitation ou aux infrastructures :

- dysfonctionnement d'ouvrage ;
- embâcles.

Contexte hydrologique 2025 : une année considérée comme «moyenne»**

- débit moyen à Paris : 311 m³/s ;
- 8 jours de vigilance jaune en début d'année ;
- étiage estival marqué.

Les variations de débit modifient les conditions de navigation et peuvent contribuer à certains accidents.

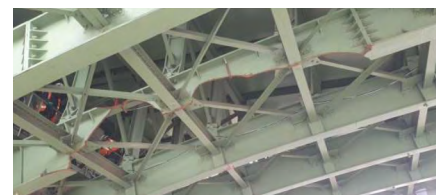
** Vigicrues

FOCUS

Collision d'un bateau de croisière avec le pont de l'Île-Saint-Denis (15 mai 2025)

Lors d'une manœuvre en marche arrière, un bateau de croisière a heurté les arches du pont de l'Île-Saint-Denis.

Un élément d'arc du pont s'est alors détaché et est tombé sur le pont supérieur du bateau, sans faire de blessés.



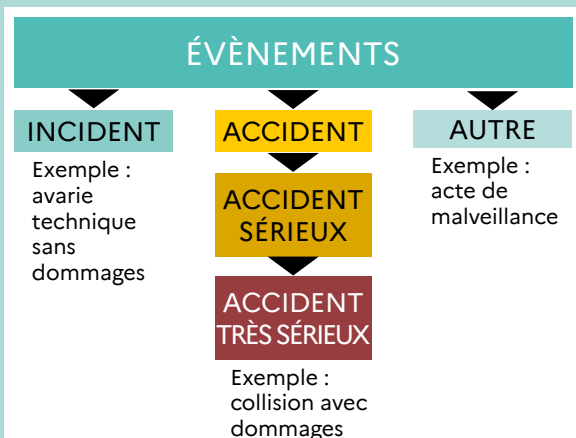
Cause probable : perte momentanée de commande du propulseur d'étrave liée à une désynchronisation des commandes.

Conséquences :

- dommages structurels au pont ;
- interruption de la circulation routière et du tramway T1 (> 1 an) ;
- restrictions temporaires de navigation (> 1 an).

Enseignements :

Cet accident illustre la sensibilité des manœuvres en marche arrière et l'importance de la fiabilité des équipements techniques embarqués.



Agir pour renforcer la sécurité fluviale

Renforcement des contrôles et sanctions sur l'alcool et les stupéfiants

Depuis le 15 janvier 2025, **les conducteurs et équipages sont soumis aux mêmes obligations que les automobilistes en matière d'alcool et de stupéfiants.**

Après une phase de sensibilisation :

- **463 personnes contrôlées** sur **319 bateaux**, entre juillet et décembre 2025;
- **8 retraits temporaires de permis** (professionnels et plaisance).

Cette démarche est menée par les brigades fluviales de police et de gendarmerie en coordination avec la DRIEAT.

Une mobilisation collective

La sécurité fluviale s'articule autour de trois axes :

- **renforcer** la sensibilisation, la communication et la culture de sécurité auprès de tous les usagers ;
- **maintenir** une politique de contrôles et de sanctions essentielle pour son effet dissuasif
- **faire évoluer** le cadre réglementaire afin d'accompagner le développement du transport fluvial sur la Seine.

Perspective 2026

- Échanger sur le bilan et les perspectives lors de la **journée de sécurité de la navigation**.
- Faire évoluer le règlement particulier de **police Seine-Yonne**.
- Renforcer l'**accès en temps réel** à l'information et aux règles de navigation.
- Poursuite des contrôles sur **l'alcool et les stupéfiants**.



Site internet DRIEAT

- Thématiques
- > Sécurité des transports
 - > Sécurité du transport fluvial
 - > Usages fluviaux